



Bildungsmonitoring Schweiz
Monitorage de l'éducation en Suisse
Monitoraggio dell'educazione in Svizzera
Monitoring de la furmaziun en Svizra

**Monitorage de l'éducation en Suisse :
Un projet commun de la Confédération
et des cantons**

Monitoring de l'éducation en Suisse : Un projet commun de la Confédération et des cantons

Qu'entend-on par Monitoring de l'éducation en Suisse ?

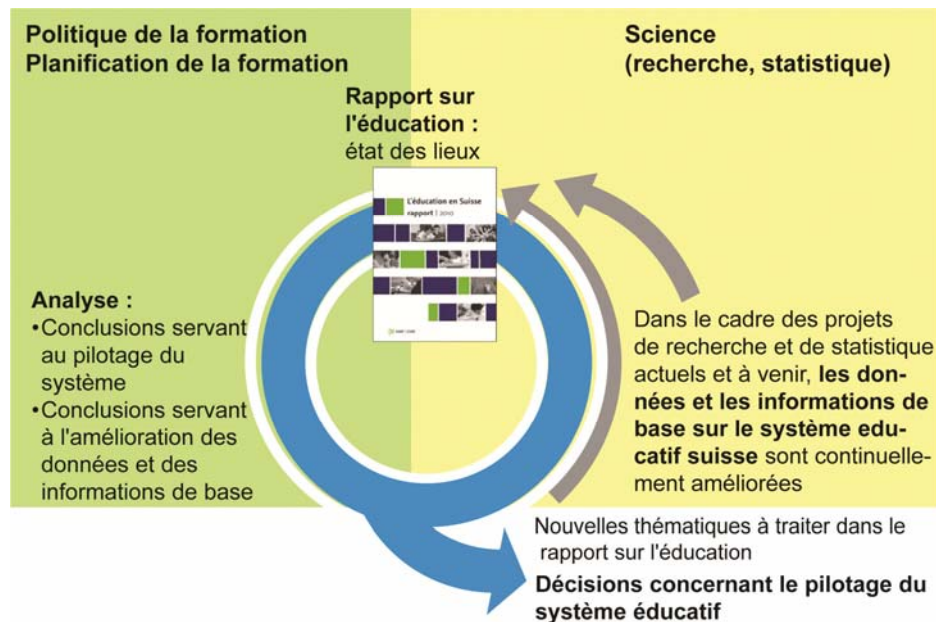
Le Monitoring de l'éducation en Suisse est un projet commun de la Confédération et des cantons. Ces deux acteurs se partagent en effet la responsabilité du système éducatif suisse. Le monitoring de l'éducation en Suisse contribue à une politique en matière de formation fondée sur la recherche et sur des données probantes.

*Bases de décision pour
le pilotage*

Le monitoring permet d'améliorer *les bases de décision pour le pilotage* du système éducatif suisse. Cela consiste, d'une part, à établir un rapport sur l'éducation, reposant sur une analyse et une synthèse des multiples connaissances disponibles au sujet du système éducatif suisse.

D'autre part, le monitoring de l'éducation permet d'améliorer les informations de base sur le système éducatif suisse en intégrant les résultats du processus de monitoring dans les projets en cours et à venir.

Monitoring de l'éducation : un processus cyclique et à long terme



Collaboration entre la Confédération et les cantons

Le monitoring de l'éducation permet à *la Confédération et aux cantons de coordonner* leur action dans le cadre du pilotage du système éducatif suisse. Le rapport sur l'éducation fournit les bases qui leur permettent de définir ensemble une stratégie pour développer ce système.

Informations à l'intention de tous les milieux intéressés

Les résultats tirés du monitoring de l'éducation en Suisse s'adressent avant tout aux autorités responsables du pilotage du système éducatif ainsi qu'à d'autres acteurs de la politique de formation. Cependant, tous les résultats sont également accessibles au public intéressé. Par conséquent, le monitoring sert aussi de compte rendu et montre *l'efficacité et les prestations* du système éducatif suisse.

Qui pilote ce projet ?

Les chefs du Département fédéral de l'économie (DFE) et du Département de l'intérieur (DFI) sont responsables du projet pour la Confédération. Au niveau des cantons, cette responsabilité incombe au Comité de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).



La direction du processus sur le plan administratif est également partagée entre la Confédération et les cantons. Aux côtés de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), qui est chargé de l'exécution du projet, le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER) et l'Office fédéral de la statistique (OFS) représentent la Confédération. En ce qui concerne les cantons, le secrétariat général de la CDIP ainsi que deux représentants cantonaux sont membres de la direction du processus.

Base constitutionnelle

La Confédération et les cantons agissent conformément à l'art. 61a de la Constitution fédérale (Cst.) :

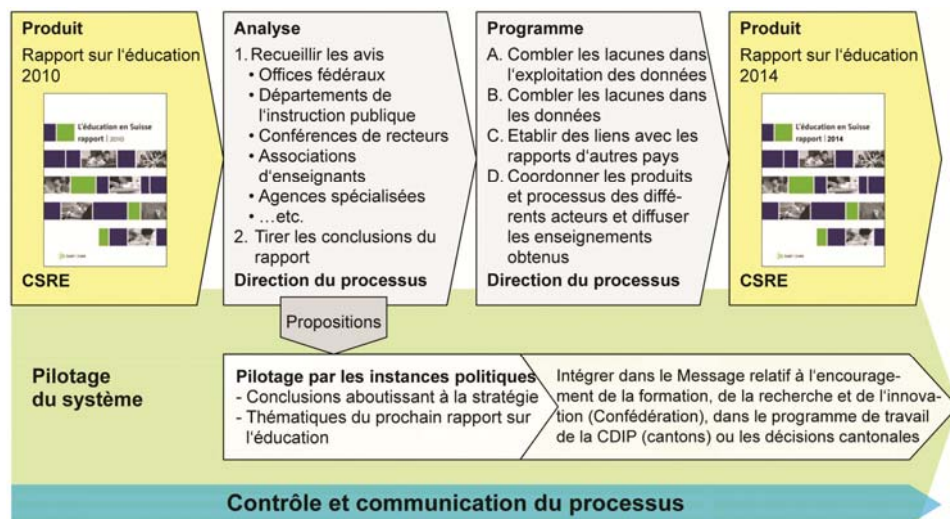


Al. 1 : Dans les limites de leurs compétences respectives, la Confédération et les cantons veillent ensemble à la qualité et à la perméabilité de l'espace suisse de formation.

Al. 2 : Ils coordonnent leurs efforts et assurent leur coopération par des organes communs et en prenant d'autres mesures.

Al. 3 : Dans l'exécution de leurs tâches, ils s'emploient à ce que les filières de formation générale et les voies de formation professionnelle trouvent une reconnaissance sociale équivalente.

Le processus de monitoring de l'éducation en Suisse



Rapport 2010 sur l'éducation – Etat des lieux concernant le système éducatif suisse

Les vastes connaissances disponibles au sujet du système éducatif suisse sont regroupées dans le cadre du Monitoring de l'éducation en Suisse.

Il s'agit de données issues de la recherche, des statistiques et de l'administration. Elles sont réunies au sein d'un rapport national sur l'éducation, paraissant tous les quatre ans. Le rapport sur l'éducation met également en évidence les lacunes encore présentes dans les données et les informations de base.



Le Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE) a établi, sur mandat de la Confédération et des cantons, le rapport sur l'éducation en Suisse en tenant compte des thématiques demandées par les mandants et l'a publié le 4 février 2010. Le rapport 2010 s'inscrit dans le prolongement de la version pilote du rapport sur l'éducation qui avait été publiée en 2006 par le CSRE.

Analyse du rapport 2010 sur l'éducation

Le rapport 2010 présente des constatations, mais ne formule pas de propositions de mesures concrètes à l'intention des acteurs de la politique de formation. La publication du rapport sur l'éducation est suivie d'une phase d'analyse. Celle-ci est effectuée par les responsables de la direction du processus du monitoring de l'éducation 2010 et se déroule en collaboration avec différents acteurs.



Les acteurs associés à l'analyse sont les suivants : l'administration de l'éducation, la recherche en éducation et la statistique de l'éducation, les milieux des hautes écoles, les associations d'enseignantes et d'enseignants, les organisations du monde du travail et d'autres organisations concernées. Cette analyse vise à dégager des conclusions servant :

- a) au pilotage du système éducatif suisse
- b) à l'amélioration des connaissances sur ce système.

Décisions politiques

C'est sur cette base que les autorités politiques de la Confédération (DFE/DFI) et des cantons (CDIP) définissent une stratégie coordonnée. Ainsi, elles peuvent prendre des mesures au niveau du pilotage du système.

Ces mesures seront, du côté de la Confédération, intégrées au message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) 2013 à 2016. Au niveau des cantons, les résultats de ce processus entrent dans le programme de travail de la CDIP, pour autant qu'ils concernent des affaires de coordination entre les cantons. Si cela n'est pas le cas, ils sont du ressort des autorités cantonales. De nouvelles questions auxquelles devra répondre le prochain rapport sur l'éducation seront formulées.

Programme de travail pour l'amélioration des informations de base

Pour répondre aux besoins, la direction du processus élabore un programme de travail en vue d'améliorer les informations de base concernant le système éducatif suisse.

Des questions importantes pour le pilotage du système sont adressées aux chercheurs et aux statisticiens. Certaines feront partie intégrante des projets de statistique (programmes pluriannuels de statistique de la Confédération).

D'autres, selon leur nature, seront reprises dans des projets de recherche actuels ou futurs, réalisés par la Confédération et/ou par les cantons.

Nouveau rapport sur l'éducation en 2014

Le prochain rapport sur l'éducation paraîtra en 2014. Il établira un nouvel état des lieux des connaissances du système éducatif suisse. Il mettra en évidence jusqu'à quel point les mesures prises au niveau du pilotage et les efforts en vue d'améliorer les informations de base auront pu être mis en œuvre.

Rapport sur l'éducation



Contact

Le rapport sur l'éducation constitue un élément important du processus de monitoring de l'éducation. Dans son édition 2010, il regroupe, sur 300 pages environ, des informations sur tous les niveaux de formation ainsi que sur les conditions générales du système éducatif suisse. Il contient des données issues de la recherche, des statistiques et de l'administration.

Pour chaque niveau de formation, le rapport 2010 traite trois questions.

Egalité des chances : l'accès à la formation est-il équitable ? Par exemple : quelle influence le contexte social des enfants et des jeunes a-t-il sur l'évaluation de leur prestations ?

Efficience : quelle est la relation entre les moyens fournis et l'atteinte des objectifs dans le système ? Par exemple : les moyens mis à disposition sont-ils employés de manière à encourager au mieux les personnes en formation ?

Efficacité : quelle est l'efficacité du système ? Par exemple : dans quelle mesure l'objectif suisse, qui est d'avoir un taux de 95 % de jeunes diplômés au degré secondaire II, est-il atteint ?

Informations complémentaires sur le monitoring de l'éducation

CDIP : monitorageeducation@edk.ch,
téléphone: +41 31 309 51 81
OFFT : bildungsmonitoring@bbt.admin.ch,
téléphone : +41 31 324 64 04
Site internet : www.monitorageeducation.ch
(en construction)

Informations complémentaires concernant le rapport sur l'éducation

Site internet : www.rapporteducation.ch
CSRE : info@skbf-csre.ch / tél : +41 62 835 23 90



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie DFE
Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT



EDK | CDIP | CDPE | CDEP |

Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
Confederazione Svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione
Confederaziun svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica